Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251125-2025_6_05-DE

République Française
Département du Morbihan
**Commune de Lanvénégen**

N° 2025-6-05

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Monique LE CREN ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ;
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND

Absents ayant donnés pouvoir : Mme Annie LE GOFF donne pouvoir à Mme Marie-José CARLAC ;
Absent excusé : Mme Catherine COLIN ; Sabrina CROISSANT
Absent non excusé : M Jérôme LE DOUAIRON

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 11 | 12 |

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

## FINANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire informe mes membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.
Madame le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : Aménagement et sécurisation de l'entrée de bourg pour un montant des travaux estimés 132 435,04€.
Ces travaux visent à améliorer la sécurité des piétons grâce à la création d'un trottoir, ainsi qu'à réduire la vitesse de la circulation par l'aménagement de rétrécissements de chaussée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :
- SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Département au titre de la répartition des amendes de police.
- DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier

Pour extrait certifié conforme,
Le 25/11/2025
Le Maire,
Marie-José CARLAC